



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 1^{er} juillet 2023**

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi premier juillet, à dix-huit heures trente-six minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2024</p>	<p>Étaient présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p>Excusés : BERTHAIL Éric FOURNIER Christophe</p> <p>Absent : KOCIOL Guillaume</p> <p>Secrétaire de séance : BELZUZ Jean-Claude</p>

Objet : Participation employeur à la mutuelle

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a été publié, ainsi que ses quatre arrêtés d'application. Il a fait l'objet d'une Circulaire d'application NOR RDFB1220789C du 25 mai 2012.

Vu la délibération 2018-044 du 23/07/2018 choisissant la procédure de labellisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une participation à la complémentaire santé des agents,
- **FIXE** le montant de la participation à hauteur de 45 €/mois pour les cotisations payées sur l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 Robert BONIN